

1 - LE CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 23 MARS 2018



2 – Elections des délégués auprès du

- * SIVOM de mennetou sur cher (eau) ;
- * Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
- * SIDELC (syndicat d'électrification rurale)
- * sivom des 3 communes (écoles, centre de loisirs, cantine, car)

3 – RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS

- Budget principal : +71 428.11 €
- Budget assainissement : +56 945.23€
- Budget CCAS : +622.85 €

4- Votes des taux d'imposition des taxes locales

- Taxe d'habitation : 20.07%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.98%
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.24%**

5 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 en équilibre

- Budget principal : Fonctionnement 559 644.11 €/ Investissement 96 424.80 €
- Budget assainissement : Exploitation 57 153.32 €/ Investissement 41 549.00 €
- Budget CCAS : Fonctionnement 5 550 €

6 – ACHAT ET TRAVAUX 2018

- Achat de 10 tables pour la salle des fêtes en remplacement de celles détériorées : coût 935 € TTC
- Achats de 2 ordinateurs en remplacement du matériel obsolètes : coût 1136 € TTC
- Remise en état de la maison locative rue des écoles et installation de meubles de cuisine : coût 300 €. Réfection des peintures et travaux divers par les agents techniques. Pour remise en location.

Cependant, la toiture sera à envisager.

- Rénovation d'une partie de l'éclairage du stade de football pour un coût HT de 4395.46 € ; Une subvention de 50% a été votée par la CCRM. Travaux confiés à l'entreprise Romain Robinet.
- Changement de la chaudière des bâtiments communaux par Engie pour un coût HT de 11 498 € et changement des huisseries des mêmes bâtiments (mairie et cantine) pour un coût HT de 19 349 €. Subventions économies d'énergie du département (DSR) et de la CCRM pour un montant de 23 500 €.
- Il est à prévoir le changement de radiateurs à la salle des fêtes .

8 – RUISSEAU

Le non-entretien des berges du ruisseau par quelques propriétaires risque d'entraîner des problèmes. Un courrier va être adressé à chacun en précisant la législation en vigueur de la police de l'eau. L'écoulement des eaux ne doit pas être entravé et chacun doit être responsable afin d'éviter des problèmes techniques ou financiers.

9 – VOISINAGE : de nouveaux problèmes en ce moment : tapage, aboiements, brûlage à l'air libre, bruits de jardinage ou travaux soyons respectueux entre voisins !

10 – Mme La Sous-Préfète s'est rendue dans notre mairie pour se réunir avec le Maire et ses adjoints et visiter l'Abbaye d'Olivet